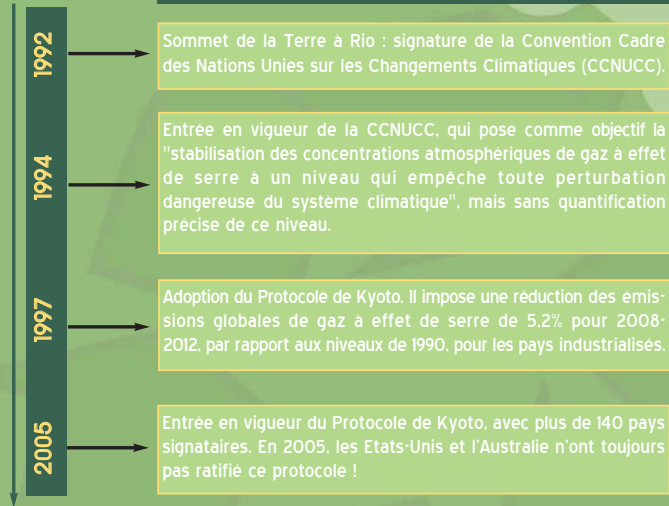


POLITIQUES CLIMATIQUES

Certains pays mettent en place des politiques et des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Certaines décisions proviennent directement du niveau international ou européen, mais les solutions impliquent nécessairement une prise de conscience et une action à tous les niveaux (états, régions, départements, communes)

POLITIQUE INTERNATIONALE

Du sommet de la Terre au protocole de Kyoto



POLITIQUE EUROPÉENNE

Pays de l'Union européenne [15]	Objectifs de réduction pour 2008-2012
Allemagne	- 21%
Autriche	- 13%
Belgique	- 7,5%
Danemark	- 21%
Espagne	+15%
Finlande	0%
France	0%
Grèce	- 21%
Irlande	+ 25%
Italie	- 6,5%
Luxembourg	+ 28%
Pays Bas	- 6%
Portugal	+ 27%
Royaume-Uni	- 12,5%
Suède	+ 4%
Communauté européenne	- 8%

source : U.E juin 1998

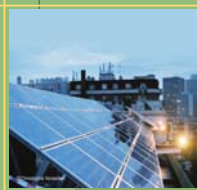
L'Europe s'est engagée à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 par rapport aux niveaux d'émissions de 1990. Les efforts se répartissent différemment selon les Etats membres. Pour respecter son objectif, elle a mis en place un Programme européen sur le changement climatique, qui concerne tous les secteurs économiques.

Depuis 2005, un marché européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a également été mis en place. Il devrait permettre de réguler les émissions de certains secteurs industriels en fixant une valeur d'émission maximale par entreprise.



POLITIQUE FRANÇAISE ET LOCALE

Selon le Protocole de Kyoto, la France a pour objectif de stabiliser ses rejets de gaz à effet de serre pour 2008-2012 par rapport au niveau de 1990. Cet objectif est globalement respecté à mi-parcours (2002), même si les émissions liées aux secteurs du résidentiel tertiaire et du transport sont en nette augmentation. Mais des efforts constants sont nécessaires à cause de la croissance démographique et économique qui augmente les émissions. En 2000, la France a mis en place le Plan national de lutte contre le changement climatique, puis en 2004 un Plan climat. Il concerne tous les secteurs et vise une division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.



Des agglomérations commencent à s'engager pour limiter les émissions de gaz à effet de serre à leur échelle. Elles travaillent sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, des transports en commun et des modes de transports doux (velos, piétons, rollers)...

La communauté d'agglomération de Grenoble (la Métro) a été la première à lancer un Plan Climat Local en 2005, renforçant ses efforts sur les bâtiments et les transports et mettant en place des actions de sensibilisation et d'information. De son côté, le Conseil général de l'Isère va mettre en place un plan énergie en 2006, visant à promouvoir les économies d'énergie et à développer les énergies renouvelables en Isère.

